



Fuites pluviales provenant du voisin.

Par **Celiente34**, le **09/11/2011** à **19:47**

Bonjour,

Depuis quelques mois j'ai eu un soucis de dégât des eaux dans mon appartement que je loue. Le constat a pu se faire avec le syndic de la résidence (la personne propriétaire de l'appartement du dessus est en résidence secondaire). Fuites pluviales à différents endroits de mon appartement, trois experts sont passés chez moi pour en définir l'origine, et se sont mis d'accord sur celle-ci = vétusté boiserie des fenêtres de l'appartement du dessus. Or à ce jour toujours embêtée par ces fuites, et mon dossier est toujours en cours de traitement.

Je souhaiterais savoir les démarches à suivre pour que ça aille plus vite, et qu'il ne pleuve plus chez moi surtout! (car apparemment rien n'a été fait au dessus), en sachant que j'ai recontacté la gestionnaire de mon dossier, ainsi que le syndic = mon assurance me dit qu'elle ne serait là que pour l'embellissement de mon appartement (somme qui va m'être allouée pour les réparations) or je lui ai dit que ça ne servait à rien de me rembourser en sachant que ça va recommencer, et le syndic me dit ce n'est plus notre problème car ça ne nous concerne pas.

Pourriez-vous m'aider svp merci !

Cordialement .